Suivi subvention de fonctionnement - Mode d'emploi

La feuille est verrouillée, pour protéger les formules de calcul
Ne faire aucune insertion de ligne ni de colonne
La partie "contrôle de la subvention - année civile n" ne peut être correctement renseignée que lorsque l'on connaît la valeur de la subvention pour l'année n, et les effectifs de janvier.

Le mode d'emploi ci-dessous est rédigé pour ceux qui utiliseraient le tableau dès le début (année civile 2008 - année scolaire 2008-2009). Mais il est possible commencer sur une année ultérieure : il suffit alors de décaler les références aux différentes années mentionnées.
Attention cependant. Si l'on veut obtenir les montants à inscrre dans les comptes annuels de l'association pour un exercice donné (lignes 62 et 63/64, il faut inscrire le montant figurant au bilan de l'exercice précédent : si par exemple on veut démarrer sur l'année scolaire 2010-2011, il faut remplir la partie haute du tableau à partir de l'année civile 2010, et, pour les comptes annuels 2010-2011, remplir la cellule V63 avec le montant inscrit au bilan 2009-2010

1 Cellules à saisir pour calculer le montant à percevoir sur l'année civile 2008 :

effectifs rentrée octobre 2006 (B9 à B11) **Attention : lire précisions ci-dessous concernant les effectifs à prendre en compte**
effectifs rentrée octobre 2007(C9 à C11)
taux 2007 (D9 à D11)
effectifs janvier 2008 (B20 à B22)
taux 2008 (C20 à C22)
effectifs octobre 2008 (E20 à E22)
Report de charges 2007 (I26)
Ce montant doit figurer en principe sur un document fourni par la DRAAF lors du dernier versement 2007, ou lors du premier versement 2008

2 Suivi des sommes versées par la DRAAF sur l'année civile 2008

Saisir au fur et à mesure les dates de versement et montants (cellules A33 à A38 et E33 à E38)

3 Calcul du montant à percevoir sur l'année civile 2009 :

effectifs rentrée octobre 2008(M9 à M11)
effectifs janvier 2009 (L20 à L22)
taux 2009 (M20 à M22)

4 Suivi des sommes versées par la DRAAF sur l'année civile 2009

Saisir au fur et à mesure les dates et montants (cellules K33 à K38 et O33 à O38)
Il n'y a rien d'autre à saisir pour obtenir les montants à inscrire dans les comptes annuels 2008-20099

5 Comptes annuels 2008-2009 de l'association

Le seul chiffre à saisir au départ, cellule B63, est le montant qui figure :

soit à l'actif en "subvention Etat - à recevoir" : saisir alors le montant en positif

soit au passif en "subvention Etat - perçu d'avance" : saisir alors le montant en négatif

Il n'y a rien d'autre à saisir pour obtenir les montants à inscrire dans les comptes annuels 2008-20099

Les saisies à effectuer ensuite pour les exercices suivants sont plus limitées :

6 **Calcul du montant à percevoir sur l'année civile 2010 :**

effectifs rentrée octobre 2009 (W9 à W11)
effectifs janvier 2010 (V20 à V22)
taux 2010 (W20 à W22)

7 **Suivi des sommes versées par la DRAAF sur l'année civile 2010**

Saisir au fur et à mesure les dates et montants (cellules U33 à U38 et Y33 à O38)

8 **Comptes annuels 2009-2010 de l'association**

Il n'y a aucune saisie à effectuer : le calcul est automatique

Attention : Effectifs à prendre en compte :

1 - Il faut toujours se baser sur les données de l'enquête lourde

2 - Il ne faut prendre en compte que les effectifs "contractualisés" donnant droit à subvention :

Par exemple, dans une classe de 47 élèves, il ne faut prendre en compte que 45

Au-delà de 45 élèves : le 46ème est considéré comme un externe, le 47ème comme DP, le 48ème comme interne, etc.

Donc, dans une classe de 49, on enlèvera 2 externes, un DP et un interne.

ETABLISSEMENT :

CONTRÔLE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE CIVILE 2010

Calcul de la régularisation 2009

	effectifs rentrée octobre2008	effectifs rentrée octobre2009	taux2009	régularisation (>0 si à percevoir, <0 si trop perçu)
Internes			2 605 €	
Demi-pens.			1 825 €	
Externes			1 510 €	
Total				

Rappel (positif) ou trop perçu (négatif)	- €

DROITS A SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNE 2010

	effectifs janvier2010	taux2010	Montant subvention due	effectifs rentrée octobre2009	taux2010	Montant subvention due
Internes		2 605 €	- €		2 605 €	- €
Demi-pens.		1 825 €	- €		1 825 €	- €
Externes		1 510 €	- €		1 510 €	- €
Total		Part2010	- €		Part2010	- €
				Total dû au titre de2010		- €
				Rappel (>0) ou trop perçu (<0)		- €
				Report de charges de 2009		**- €**
				Total à percevoir en 2010 :		**- €**

SOMMES VERSEES PAR DRAAF SUR L'ANNEE2010

Date encaissement	Nature	Montant
	1er versement/acompte(*)	
	2ème versement/acompte	
	3ème versement/acompte	
	4ème versement/acompte	
	total	- €
	Report de charges de2010	**- €**

(*) : inclut rappel ou trop perçu2009 + report de charges2009 + acompte2010

ETABLISSEMENT :

CONTRÔLE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE CIVILE 2011

Calcul de la régularisation 2010

	effectifs rentrée octobre2009	effectifs rentrée octobre2010	taux2010	régularisation (>0 si à percevoir, <0 si trop perçu)
Internes			2 605 €	
Demi-pens.			1 825 €	
Externes			1 510 €	
Total				

Rappel (positif) ou trop perçu (négatif)	- €

DROITS A SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNE 2011

	effectifs janvier2011	taux2011	Montant subvention due	effectifs rentrée octobre2010	taux2011	Montant subvention due
Internes		2 800 €	- €		2 800 €	- €
Demi-pens.		1 923 €	- €		1 923 €	- €
Externes		1 562 €	- €		1 562 €	- €
Total		Part2011	- €		Part2011	- €
				Total dû au titre de2011		- €
				Rappel (>0) ou trop perçu (<0)		- €
				Report de charges de 2010		**- €**
				Total à percevoir en 2011 :		**- €**

SOMMES VERSEES PAR DRAAF SUR L'ANNEE2011

Date encaissement	Nature	Montant
	1er versement/acompte(*)	
	2ème versement/acompte	
	3ème versement/acompte	
	4ème versement/acompte	
	total	- €
	Report de charges de2011	**- €**

(*) : inclut rappel ou trop perçu2010 + report de charges2010 + acompte2011